

SEANCE DU 09 MARS 2026

Date de convocation : 02 mars 2026

Date d'affichage : 02 mars 2026

L'an deux mille vingt-six le neuf mars à dix-huit heures trente minutes le conseil municipal de Cambernon régulièrement convoqué par le maire, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Benoît FOURREAU, Prescilla LEGLUAIS, Marie-Laure LEHENAFF, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES (arrivée à 18h50), Philippe VAUGEOIS.

Absents excusés : MM Nadia CHETTOUH, Jérôme MAUGER

Absents : MM Alexandre HERMAN, Martine HERMAN.

Secrétaire de séance : M. Michel Penlaë.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 19 JANVIER 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte rendu du 19 janvier 2026.

2. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2025 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'assainissement, exercice 2025.

Section d'investissement :

- Recettes réalisées : 11 323 €
- Dépenses réalisées : 7 163,87 €

Soit un résultat positif de 4 159,13 €, qui, cumulé à la reprise des résultats antérieurs (2 378.31 €), porte le solde positif à un montant de 6 537,44 € ;

Section de fonctionnement :

- Recettes réalisées 16 608,71 €
- Dépenses réalisées 13 898.18 €

Soit un excédent d'exploitation de 2 710,53 €, qui, cumulé à la reprise des résultats antérieurs (3 086,69 €), dégage un solde en excédent de 5 797,22 €.

Monsieur le Maire ayant quitté le Conseil, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif de l'exercice 2025 assainissement.

3. VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025 - ASSAINISSEMENT

Le compte de gestion de l'assainissement, exercice 2025, dressé par monsieur Philippe Mottais et madame Audrey Albertos, trésoriers de Coutances, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve, est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe Vaugeois, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Excédent de fonctionnement de 5 797,22 € : Report à nouveau en excédent 002 de fonctionnement au budget primitif 2026 de 5 797,22 €
- Excédent de la section d'investissement de 6 537,44 € : Report à nouveau en excédent 001 d'investissement au budget primitif de 2026 de 6 537,44 €.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

5. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire présente ensuite le compte administratif du budget général, pour l'exercice 2025 :

Section d'investissement :

- Section investissement, recettes réalisées 138 435,94 €
- Section investissement, dépenses réalisées 250 339,48 €

Soit un déficit de 111 903,54 €, qui, cumulé à la reprise des résultats antérieurs (66 428,37 €) laisse un solde négatif de 45 475,17 €

Section de fonctionnement :

- Recettes réalisées 388 287,56 €
- Dépenses réalisées 326 790,44 €

Soit un excédent de 61 497,12 €, qui, cumulé à la reprise des résultats antérieurs (443 279,30 €), entraîne un excédent de 504 776,42 €.

Il est à noter qu'il manque au chapitre des recettes, en raison des problèmes de secrétariat :

- La refacturation des mises à disposition des personnels communaux auprès de la C.M.B
- La facturation de certaines concessions du cimetière.
- L'appel de certains loyers.

L'ensemble représente environ 10 000€

Monsieur le Maire ayant quitté le conseil, après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif de l'exercice 2025 du budget général.

6. VOTE DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL

Le compte de gestion du budget général pour l'exercice 2025, dressé par monsieur Philippe Mottais et madame Audrey Albertos, trésoriers de Coutances, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve, est adopté à l'unanimité des membres présents.

7. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Philippe Vaugeois, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, décide d'affecter les résultats comme suit :

- Compte tenu des Restes à Réaliser (RAR) 2025 reportés sur 2026, affectation au compte 1068 d'investissement du budget primitif 2026 de 145 475,17 €.
- Report à nouveau en excédent 002 de fonctionnement au budget primitif 2026 de 359 301,25 €
- Report à nouveau en investissement 001 du budget primitif 2026 de - 45 475,17 €.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

8. VALORISATION FINANCIÈRE ET FISCALE POUR 2026

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des informations transmises par la DGFIP (Monsieur LEBEURIER) concernant la situation de la commune en 2026 :

Les finances sont saines, avec une Capacité d'Auto-Financement (CAF) positive, une réserve de fonctionnement supérieure à 900 jours, et ce en conservant une pression fiscale inchangée quant à leurs taux au cours de la mandature 2020 – 2026.

Les investissements de la commune ont été conséquents, à l'aune des communes de même strate.

9. SECRÉTARIAT DE MAIRIE – CRÉATION DE POSTE.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le départ au cours du mois d'avril (fin de CDD) de la secrétaire en poste implique de pérenniser la présence de la 2^{ème} secrétaire ; celle-ci n'est présente depuis le retour de la secrétaire en titre qu'une journée par semaine, en CDD de renfort.

Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer auprès du Centre de Gestion une création de poste, afin de recruter ultérieurement une secrétaire à temps partiel.

Monsieur le Maire propose de créer un deuxième poste, à temps partiel, ultérieurement à pourvoir, pour obtenir un ETP complet, tel que recommandé par la tutrice du centre de Gestion.

La création de ces deux postes sécuriserait l'administration de la commune en cas d'absence de l'une des secrétaires.

La nécessité ou non de deux créations fait l'objet d'un débat au sein du Conseil. **À l'issue de ce débat, la création des deux postes est actée par 7 voix pour, et 2 abstentions.**

10. QUESTIONS DIVERSES

Courriel du 3ème adjoint,

Monsieur le Maire, pour répondre à un courriel adressé par Jérôme au conseil, explique les raisons qui ont présidées aux arrêtés de circulation (Limites d'agglomération et limitation de vitesse à 30 km/h dans une portion de la route du stade.

Il rappelle à cette occasion que ces arrêtés sont du domaine des prérogatives exclusives du Maire, en raison de ces pouvoirs de police dans la commune.

Dissolution de l'association « Pour Les Bonnes Causes ».

Monsieur le Maire déplore la dissolution de cette association de Cambernon qui avait depuis de longues années une action caritative très positive.

L'événement principal permettant de lever les fonds pour ses actions étant un grand repas public, l'énergie nécessaire vint à manquer au petit nombre de bénévoles œuvrant pour l'association.

Remboursement des sommes engagées par Michel Penlae, 1^{er} Adjoint pour la commune.

Le 1^{er} adjoint, présente au Conseil un mémoire des sommes qu'il a engagées avec l'accord antérieur de ce Conseil pour :

- Utiliser une box 4G personnelle pour assurer l'internet du secrétariat déporté durant les travaux de la mairie. L'abonnement en tant que particulier est inférieur à la moitié de ce que les mêmes fonctionnalités coûtent en contrat « pro ».
- Approvisionner divers matériel (en sus d'une boîte à clés) pour rendre opérationnel le réseau informatique de la mairie, les fournisseurs choisis pour leur qualité/prix imposant l'utilisation d'une carte de crédit dont la commune ne dispose pas.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, (le 1^{er} adjoint ne participant pas au vote) du remboursement des sommes demandées.

Organisation du bureau de vote du 15 mars

Après appel aux volontaires, le bureau s'établit comme suit :

Matin 8h – 13h :

Président : Philippe VAUGEOIS

Christine BISSON

Marie-Laure LEHENAFF

Jérôme MAUGER

Après-midi 13h – 18h :

Secrétaire : Michel PENLAE

Benoit FOURREAU

Martine HERMAN

Joël PEZERIL

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21H00.